

Gouville-sur-Mer. Pêche de loisir : « Une expérience positive à dupliquer »



Gilles Lecrosnier, président des usagers d'engins nautiques, et Noëlle Leforestier, maire de Pirou, ont parlé de l'expérience réussie à Pirou. © Ouest-France

Plusieurs décisions font grincer les dents des pêcheurs de loisir. Ces sujets ont été abordés lors de l'assemblée générale de l'association de pêcheurs amateurs de la Manche (Apam), vendredi 13 septembre 2019, à Gouville-sur-Mer.

La pêche de loisir, qu'elle soit à pied ou embarquée, est dans la tourmente. Menace d'interdiction de pêche du bar ou de stationner les tracteurs sur l'estran ; législation répressive qui ne fait pas la différence entre amateurs et professionnels. Ces sujets ont été débattus lors de l'assemblée générale de l'Association des pêcheurs amateurs de la Manche (Apam), vendredi 13 septembre 2019, à Gouville-sur-Mer.

Un travail de dix ans

Pour le bar, l'association demande « **un quota de dix poissons par mois pendant dix mois, avec un carnet de prélèvement pour faire la démonstration qu'on ne tue pas la ressource** », justifie Didier Mabile, président de l'association.

Concernant la circulation et le stationnement sur l'estran, la zone qui se retrouve à sec lorsque la marée descend, des pratiques de bons usages sont déjà mises en place en d'autres lieux. « **Pirou travaille depuis dix ans sur le sujet** », confirme le président.



[Visualiser l'article](#)

Gilles Lecrosnier, président de l'association des utilisateurs d'engins nautiques de Pirou, et Noëlle Leforestier, maire de Pirou, ont expliqué conjointement comment les choses se sont mises en place en bonne intelligence. **« Il faut être pédagogue, convaincre les gens et leur expliquer. »**

Cinq à six ans ont été nécessaires pour **« faire respecter les règles du jeu »**, que ce soit du côté amateurs ou professionnels. **« L'expérience a été réalisée, elle est positive, on a qu'à la dupliquer »**, souhaite Didier Mabile.



Plus de cent de personnes ont assisté à l'assemblée générale de l'Apam. | Ouest-France

L'association reste vigilante sur les ports à sec, autre sujet soulevé dans la soirée. **« Par principe, on n'est pas contre, ça satisfait un besoin touristique, indique le président. Mais ce qu'on ne voudrait pas, c'est qu'on nous oblige à tous passer par ce canal-là. C'est hors de question. »**

Rencontre avec deux députés

Autre point abordé pendant l'assemblée générale, l'adhésion de l'Apam, dès cette année, à la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPPM). **« Ils se battent pour nous sur la question du bar, il est légitime que l'on contribue aussi »**, reconnaît Didier Mabile. Une décision qui remporte l'unanimité.



[Visualiser l'article](#)

Le président annonce aux membres présents qu'il doit rencontrer les députés Sonia Krimi et Philippe Gosselin, tous les deux membres d'une commission pêche de loisirs à l'Assemblée nationale, pour débattre « **de la question du bar et de la mise en place d'une législation spécifique concernant la pêche de loisir en mer, distincte de la pêche professionnelle.** »

L'association comptait 776 adhérents en 2018 et a augmenté ses effectifs de plus de deux cents membres au premier semestre 2019.

Ouest-France